
De: Jumelage.Thouare.Homberg <jumelage.thouare.homberg@gmail.com>
Envoyé: vendredi 6 mai 2022 21:40
Objet: 41ème Anniversaire jumelage
Pièces jointes: LISTE PARTICIPANTS 41ème ANNIVERSAIRE.pdf;
iban_COMITE_THOUAREEN_DE_JUMELAGE_00010089902.pdf; Formulaire cerfa_15646-01 Autorisation de sortie du territoire.pdf

Catégories: Catégorie Rouge

Bonsoir

Le 41ème anniversaire du jumelage approche, et nous souhaitons, par ce mail, vous confirmer votre inscription aux cérémonies et vous faire savoir que le Comité de Jumelage va organiser une seconde [réunion publique d'information le mercredi 18 mai à 20h30 à la salle du Val de Loire](#) (bâtiment Mairie). Vous êtes cordialement invités à cette réunion qui permettra de vous donner la dernière version du programme, de détailler les consignes ci-dessous et de répondre à vos questions.

En attendant, nous vous invitons à lire attentivement et jusqu'au bout les consignes, recommandations et informations qui suivent

1) PARTICIPANTS

Tout d'abord, vous trouverez en pièce jointe la liste des participants avec l'utilisation ou pas des cars affrétés par le comité pour le voyage.

Pouvez-vous vérifier dans cette liste, si les modes de transport pour l'aller et pour le retour sont bien conformes, et reprendre contact avec le comité (*) si cela n'est pas le cas?

2) CONSIGNES SANITAIRES

Concernant les consignes sanitaires en vigueur, elles se sont globalement allégées comme partout, toutefois l'entrée en Allemagne en provenance de France est soumise à la règle suivante – il faut pour les personnes de plus de 12 ans :

- Soit être vacciné (2 doses suffisent)
- Soit avoir un certificat de rétablissement datant de plus de 28 jours et de moins de 90 jours. (certificat de rétablissement = avoir eu le covid avec un test PCR positif)
- Soit avoir un test PCR ou antigénique de moins de 48h au moment de l'entrée en Allemagne. (les autotests ne sont pas suffisants – test par un professionnel obligatoirement)

Pour les personnes qui prendront le car, nous effectuerons une vérification avec scan de QR-code avant de monter dans le car.

Pouvez-vous vous assurer que vous entrez bien dans l'une des catégories ci-dessus, et si vous ciblez l'entrée avec un test faites-le nous savoir dès à présent par contact avec le comité (*)?

3) CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE

Toujours dans le domaine de la santé, il est vivement recommandé de se munir d'une carte européenne d'assurance maladie (on peut la demander très facilement sur www.ameli.fr – actuellement 2 semaines de délai).

Recommandation : Pouvez-vous vérifier la date d'expiration de votre carte européenne d'assurance maladie si vous en avez une, et la demander le cas échéant.?

4) REGLEMENT DU VOYAGE POUR LES UTILISATEURS DU CAR

Pour les participants qui vont utiliser un des cars à l'aller et/ou au retour, la participation financière est fixée à 30€ pour les individuels et 15€ pour ceux faisant partie d'un groupe sportif ou de musique. Les groupes vont collecter directement l'argent auprès de leurs adhérents. Pour les individuels nous vous demandons d'effectuer ce règlement pour le 22 mai :

- Soit par virement bancaire en notant votre Nom dans le libellé/motif de virement (voir RIB du comité en PJ)
- Soit par chèque à l'ordre du « Comité Thouaréen de Jumelage » (**)
- Soit en espèces (à remettre lors de la prochaine réunion publique du 18/5 à la Morvandièrre)

note pour les individuels : pouvez-vous régler votre participation selon l'un des modes ci-dessus avant le 22 mai prochain?

5) MINEUR-E-S VOYAGEANT SEUL-E-S

Pour les mineur(e)s inscrit(e)s à l'anniversaire, dans le cas où ils franchiraient la frontière sans la présence d'un de leurs parents, il est nécessaire d'établir une autorisation de sortie du territoire (modèle Cerfa 15646*1 ci-joint ou à remplir directement en ligne) + copie de la carte d'identité ou passeport du parent ayant signé le cerfa.

Le comité peut vous aider à remplir le Cerfa si besoin.

6) PIECE D'IDENTITE

Pour tout le monde, il est nécessaire de disposer d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport non expiré à notre date de retour.

Pouvez-vous vérifier la date de validité de votre Carte Nationale d'Identité ou de votre passeport, pour vous et les membres de votre famille participant à l'anniversaire – et, si nécessaire, établir le cerfa d'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs non accompagnés.?

7) DEPARTS DES CARS

Pour le car du vendredi matin, le rendez-vous est fixé sur le parking du Pré-Poulain à 5h30, pour un départ effectif à 6h00. (***)

Pour le départ du vendredi soir, le rendez-vous est fixé sur le parking du Pré-Poulain à 19h30, pour un départ effectif à 20h00. (***)

Notez bien les heures de rendez-vous pour les départs en car + pense-bête pour ne pas oublier Carte d'identité ou passeport !

Et pour les lève-tôt, venez soutenir les cyclistes qui s'élanceront le dimanche 29 mai à 8h00 face à la Mairie pour leur long périple vers Homberg.

A très bientôt,

Alain MORVANT

(*) pour contacter le comité de jumelage

Alain MORVANT amorvant@wanadoo.fr 06 85 71 48 78 ou jumelage.thouare.homberg@gmail.com

() pour déposer vos chèques :**

- Soit le 18/5 lors de la réunion publique
- Soit chez Céline BOURDAIS (trésorière comité)– 15 rue des mouettes Thouaré/Loire
- Soit chez Alain MORVANT – 6 rue beauséjour Thouaré/Loire

(*) coordinateur/trices voyage**

Car Vendredi matin	Car Vendredi Soir
Alain MORVANT 06 85 71 48 78	Céline BOURDAIS 06 82 23 39 18
Nicole ANCEAUX 06 66 67 88 89	Nathalie BLAINEAU 06 81 54 22 69

--

www.thouare-homberg.eu
